

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

**Extrait des délibérations**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique**  
**de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance plénière du jeudi 4 juillet 2019**

**D10\_040719**

*L'an deux mil dix-neuf, le quatre juillet à quinze heures trente, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.*

**Point à l'ordre du jour** : Présentation et approbation des critères d'attribution du FSDIE

**Membres présents** : Sylviane HENNEBICQ, Thierry MENISSIER, Jean-Luc REBOUD, Michèle ROMBAUT, Philippe SALTEL, Delphine ALDEBERT-MORIN, Viviane CLAVIER, Xavier LONG, Séverine Ruset PENKETH, Virginie ZAMPA, Christine CHAUBET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Isabelle DELHOTEL, Martin OUDART, Marie MAZENOT, Emmy MARC.

**Membres représentés** : Valérie CHANAL (procuration à Jean-Luc REBOUD), Patrice MORAND (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Jean-Gabriel VALAY (procuration à Philippe SALTEL), Pierre GILLOIS (procuration à Delphine ALDEBERT-MORIN), Geneviève NOUYRIGAT (procuration à Viviane CLAVIER), Cédric LAURENT (procuration à Isabelle DELHOTEL), Bénédicte CORVAISIER (procuration à Virginie ZAMPA), Alain MATTONE (procuration à Thierry MENISSIER), Elise DECEUNINCK (procuration à Martin OUDART), Mireille JACOMINO (procuration à Marie MAZENOT), Karin KAMALANAVIN (procuration à Emmy MARC).

**Membres absents ou excusés** : tous les autres membres.

**Rapporteur** : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

Les critères d'attribution du FSDIE sont soumis au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	52
Membres présents	16
Membres représentés	12
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions	0
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les critères d'attribution du FSDIE.**

Fait à St Martin d'Hères, le 27 août 2019

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA



N. LESCA

*Publié le : 02/09/2019*

*Transmis au Rectorat le : 02/09/2019*

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES  
DÉLIBÉRATIONS  
N°D10\_040719**

# LES CRITÈRES FSDIE UGA

## Approuvés par la CFVU le 4 juillet 2019

### L'Université finance :

- Les projets portés par une association dont le bureau est composé au minimum d'1/3 d'étudiants UGA, INP, IEP ou ENSAG
- Les projets qui s'adressent de façon ouverte aux étudiants et à la communauté universitaire
- Les projets qui contribuent au dynamisme des campus grenoblois et/ou valentinois au-delà d'une seule composante

### Obligations des porteurs :

#### - EN AMONT DU FINANCEMENT :

- Le projet doit être ouvert et s'adresser à l'ensemble des étudiants de l'UGA (site Grenoble et/ou Valence)
- Un projet tuteuré (intégré à la formation et crédité par des ECTS) doit être cofinancé par la composante
- Les porteurs signent la Charte des étudiant.e.s de l'Université Grenoble Alpes pour la lutte contre le sexisme, les discriminations et les violences à caractère sexuel<sup>1</sup>
- Le projet doit être déposé sur la plate-forme FSDIE avant d'avoir lieu (sauf exception ou retard imputable à l'UGA)

#### - DANS L'ORGANISATION DU PROJET :

- Le logo de l'UGA doit figurer sur les supports de communication (modalités précisée sur l'Intranet LEO)
- Les porteurs d'un projet financé participent à la communication de l'Etablissement autour du projet (intranet, internet, articles, etc.)
- Tout projet qui prévoit une vente d'alcool doit prévoir un dispositif de prévention et un tarif préférentiel pour les boissons non-alcoolisées
- Un projet d'événement grand public doit proposer une tarification différenciée à destination des publics étudiants

#### - A L'ISSUE DU PROJET :

- Les porteurs du projet présentent un bilan moral et financier sous deux mois : budget réalisé, supports de communication, pièces justificative (NB : le bilan du projet précédent sera exigé pour toute nouvelle demande FSDIE de l'association)

---

<sup>1</sup> Associations grenobloises : au Service Vie Étudiante  
APA2 - 1001 rue des Résidences - 38400 SAINT MARTIN D'HERES  
Associations valentinoises : à la Maison de l'Étudiant Drôme-Ardèche  
9 place Latour-Maubourg - 26000 VALENCE

## **L'Université ne finance pas :**

- L'achat de tabac, d'alcool ou de toutes autres substances addictives
- Les voyages d'études ou expéditions
- Les frais de transports, d'hébergement et de restauration sortants
- Les activités représentatives des associations étudiantes (exemples : campagnes électorales, formations d'élus, formations au sein d'un réseau représentatif, etc.)
- Les frais de fonctionnement de l'association non liés directement au projet et les dépenses en matériel non consommable
- Les projets comportant un caractère prosélyte.

## **La Commission sera attentive aux éléments suivants :**

- L'originalité et le caractère innovant du projet (créativité ou première édition)
- La dimension écoresponsable (utilisation d'écocups, tri des déchets, empreinte de matériel, ...)
- La prise en compte par l'association du respect de l'égalité et de la non-discrimination
- L'accessibilité physique, notamment en direction des personnes en situation de handicap
- L'inscription du projet dans les lignes directrices politiques de l'UGA (attractivité, visibilité, mutualisation, inscription dans le cadre d'événements portés par l'Etablissement, ...)
- L'implication et la motivation des porteurs de projet (soin apporté au montage du projet, à la rédaction du dossier, à la présentation du budget, à la mobilisation du réseau d'accompagnement, ...)
- La capacité des porteurs à mobiliser d'autres co-financements et à générer des ressources propres (crowdfunding, vente de gâteaux, ...)